





# Pension alimentaire Demande de délivrance d'un titre exécutoire et d'homologation d'une convention parentale



Art. L371-1, L371-2, L373-2, L373-2-2 du code civil, L.582-2 et arrêté du 25 juin 2018 du code de la Sécurité sociale

Vous vous êtes séparés sans être mariés et vous vous êtes entendus sur la fixation d'une pension alimentaire et les modalités de résidence pour votre ou vos enfant(s).

Ce formulaire vous permet conjointement de demander à la Caf/MSA un titre exécutoire qui permettra d'officialiser le montant, les modalités de paiement de la pension alimentaire et de confier à la Caf ou la MSA le rôle d'intermédiaire pour vous faciliter sa gestion.

#### ! Attention ne complétez PAS ce formulaire si vous êtes dans l'une des situations :

- Vous étiez mariés ;
- ◆ La pension alimentaire pour vos enfants a été fixée par un jugement, convention parentale homologuée par un juge ou un notaire ;
- Vous avez engagé des démarches devant un juge aux affaires familiales ou un notaire pour faire fixer le montant de la pension alimentaire;
- ◆ Le montant de la pension alimentaire déterminé n'est pas conforme au barème minimal obligatoire \*.
- \* Pour prendre connaissance du barème minimal obligatoire des pensions, vous pouvez consulter l'arrêté du 25 juin 2018 ou faire une simulation sur www.pension-alimentaire.caf.fr

Votre Caf/MSA vérifiera également cette condition avant d'étudier votre demande.

raient qui doit recevoir la pension am	Helitaire . CKLANCIEK	Farent qui doit verser la pension annientaire. DEBITEON			
N° de Sécurité sociale :	N	N° de Sécurité sociale :			
N° allocataire (si vous en possédez un) :	LIIIII N	l° allocataire (si vous en pos	sédez un) : 🔲 📗		
Nom de naissance :		lom de naissance :			
Prénoms :	P	Prénoms:			
Date de naissance : L L	D	Date de naissance : L L			
Lieu de naissance :		ieu de naissance :			
Profession:	P	Profession:			
Adresse du domicile :		Adresse du domicile :			
Code postal :	C	Code postal :			
Ville:		Ville :			
Numéro de téléphone :	N	Numéro de téléphone :			
Adresse mail:@		dresse mail:	@		
Identité et exercice de l'autorité parent (pour le(s)quel(s) l'accord prévoit la fixation d'un		s) que les parents ont eu e	n commun.		
Nom, Prénoms de l'enfant (indiquez tous les prénoms)	Date et Lieu de naissance l'enfant	de Situation de l'enfant (scolarisé, étudiant, en activité, demandeur d'emploi)	Autorité parentale exercée en commun par les deux parents	Si non, préciser qui a l'autorité parentale	
			oui non		
			∟ oui ∟ non		

\* L'autorité parentale est exercée en commun par les deux parents même en cas de séparation, ils prennent ensemble les décisions concernant leurs enfants (scolarité, santé, ou les activités extra scolaires).

Emplacement réservé

Date demande :



\_ oui \_ oui

## **Pension alimentaire** Demande de délivrance d'un titre exécutoire et d'homologation d'une convention parentale

### Résidence, droit de visite et d'hébergement

### La résidence de votre enfant est dite :

Classique: si votre enfant passe plus d'un quart de son temps chez l'autre parent, par exemple un week-end sur deux, et/ou un mercredi sur deux, et/ou la moitié des vacances scolaires.

Réduite : si votre enfant passe moins d'un quart de son temps chez l'autre parent, par exemple un week-end par mois, et/ou la moitié des vacances scolaires, droit de visite sans hébergement ou médiatisé ...

Alternée : si votre enfant passe la moitié de son temps chez l'autre parent, la résidence est fixée à mi-temps chez chacun des deux parents, par exemple une semaine sur deux et la moitié des vacances scolaires. Pour les besoins de délivrance de titres exécutoires par l'Aripa, la résidence alternée doit être attestée par la production de la déclaration de l'impôt sur le revenu (partage des parts fiscales).

Nom, Prénoms de l'enfant		
	Résidence	Classique : résidence habituelle chez le parent créancier
	de l'enfant	Réduite : résidence habituelle chez le parent créancier
		Alternée
Pension alimentaire		
Montant mensuel :		Temps sur les périodes scolaires :
Date du premier versement :	Temps de résidence	Temps sur les périodes de vacances scolaires :
	chez le	
En cas de résidence alternée, les parts fiscales sont elles partagées ?	débiteur	Autres précisions utiles :
oui non		
Nom, Prénoms de l'enfant		
Nom, Frenoms de Femant	Résidence	Classique : résidence habituelle chez le parent créancier
	de	Réduite : résidence habituelle chez le parent créancier
	l'enfant	
Pension alimentaire		☐ Alternée
Montant mensuel :		Temps sur les périodes scolaires :
Date du premier versement :	Temps de	
	résidence chez le	Temps sur les périodes de vacances scolaires :
En cas de résidence alternée, les parts fiscales sont elles partagées ?	débiteur	Autres précisions utiles :
oui non		
N 5 ( )       ( )		
Nom, Prénoms de l'enfant	Résidence	Classique : résidence habituelle chez le parent créancier
	de	Réduite : résidence habituelle chez le parent créancier
	l'enfant	
Pension alimentaire		☐ Alternée
Montant mensuel :		Temps sur les périodes scolaires :
	Temps de	
Date du premier versement :		
Date du premier versement :	résidence chez le	Temps sur les périodes de vacances scolaires :
Date du premier versement :  Liullium Liullium  En cas de résidence alternée, les parts fiscales sont elles partagées ?		Temps sur les périodes de vacances scolaires :  Autres précisions utiles :
En cas de résidence alternée, les parts fiscales	chez le	

Emplacement réservé

Date demande:



# 3

# Pension alimentaire Demande de délivrance d'un titre exécutoire et d'homologation d'une convention parentale

Nom, Prénoms de l'enfant	Résidence de l'enfant  Classique : résidence habituelle chez le parent cré Réduite : résidence habituelle chez le parent créan			
Pension alimentaire				
Montant mensuel :		Temps sur les périodes scolaires		
Date du premier versement :  En cas de résidence alternée, les parts fiscales	Temps de résidence chez le débiteur	Temps sur les périodes de vacano  Autres précisions utiles :	es scolaires :	
sont elles partagées ?				
Contribution à l'entretien et l'éducation de l'enfant (pension alimentaire) Éléments relatifs au parent devant verser la pension alimentaire				
Identité du parent	Ressources			
Nom :	Revenus professionnels		Montant mensuel	
Prénoms :	Prestations sociales en remplacement d'un revenu professionnel ou pour assurer un revenu minimum (Indemnités journalières maladie, allocations chômage, pension retraite)			
Dernier avis d'imposition	Autres ressources Caf/MSA (précisez la/les prestations reçues)			
	Revenus fonciers et revenus des capitaux		Montant mensuel	

#### Montant du revenu net imposable :

Montant du revenu net imposable :

Dernier montant du revenu net imposable tel qu'il figure sur l'avis d'imposition (facultatif, si plusieurs déclarants)

Autres ressources

Indexation de la pension alimentaire						
Indexation annuelle		Date d'indexation annuelle			Nature de l'indice de revalorisation	
Oui	Non	Indexation à la date anniversaire de la délivrance du titre exécutoire Caf / MSA	Au 1 <sup>er</sup> janvier suivant la date de délivrance du titre exécutoire Caf / MSA	Autre date (à préciser)	Indice des prix à la consommation hors tabac ensemble des ménages	Autres indices (à préciser)

Avantages en nature (logement de fonction ... )

(précisez) .....

## Indexation de la pension alimentaire :

La revalorisation du montant d'une pension alimentaire consiste à multiplier l'ancien montant par l'évolution de l'indice des prix à la consommation entre deux dates.

Les éléments nécessaires à la revalorisation annuelle de la pension alimentaire sont disponibles sur www.insee.fr ou sur www.service-public.fr.

Une fois les modalités fixées, le service d'intermédiation financière vous permet de bénéficier de l'indexation automatique par la Caf ou la MSA.

Emplacement réservé

Date demande :



Montant mensuel

Montant mensuel

# 4

## Pension alimentaire Demande de délivrance d'un titre exécutoire et d'homologation d'une convention parentale

Autres enfants à la charge du parent devant verser la pension alimentaire (enfants non concernés par la demande de titre exécutoire)

Nom, Prénoms de l'enfant	Ressources de l'enfant le cas échéant			
	Nature des revenus perçus par l'enfant (bourse, revenus propres, indemnité de			
	chômage ):			
Date de naissance				
	Montant mensuel des revenus perçus par l'enfant :			
Nom, Prénoms de l'enfant	Ressources de l'enfant le cas échéant			
	Nature des revenus perçus par l'enfant (bourse, revenus propres, indemnité de chômage ) :			
Date de naissance				
	Montant mensuel des revenus perçus par l'enfant :			
Nom, Prénoms de l'enfant	Ressources de l'enfant le cas échéant			
	Nature des revenus perçus par l'enfant (bourse, revenus propres, indemnité de chômage ):			
	Chomage ) .			
Date de naissance	Montant mensuel des revenus perçus par l'enfant :			
	Montant mensuel des revenus perçus par remant			
Nom, Prénoms de l'enfant	Ressources de l'enfant le cas échéant			
	Nature des revenus perçus par l'enfant (bourse, revenus propres, indemnité de chômage ) :			
Date de naissance				
	Montant mensuel des revenus perçus par l'enfant :			
Nombre total d'enfants à la charge du parent devant payer la pension alimentaire (enfants concernés ou non par la demande de titre exécutoire)				
Nombre d'enfants majeurs (à la date de signature de cette demande de titre exécutoire):				
Nombre d'enfants mineurs (à la date de signature de cette demande de titre exécutoire) :				
-				

Emplacement réservé

Date demande :



# 5

# Pension alimentaire Demande de délivrance d'un titre exécutoire et d'homologation d'une convention parentale

Mod	Modalités de versement de la pension alimentaire			
La pension alimentaire fixée dans ce titre pour vos enfants sera gérée gratuitement par l'intermédiaire de l'Aripa. Un courrier sera adressé à chacun des parents et vous serez invités à transmettre votre RIB d'une part, votre modalité de paiement d'autre part.				
	En cochant cette case vous renoncez au service d'intermédi entre vous cette pension alimentaire en choisissant un r			
	Nous optons pour la modalité de versement suivante : Précisez le jour du mois (par exemple le 5 de chaque mois), les mensualités étant immédiatement exigibles sans mise en demeure préalable.			
	Par virement bancaire	au plus tard le		de chaque mois.
	En espèces contre attestation de réception par le créancier	au plus tard le		de chaque mois.
	Par chèque reçu au domicile du créancier	au plus tard le		de chaque mois.
Engagement et signature				
Je certifie que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des				

Fait à :	Lo	

prestations, auprès de France Travail, du service des Impôts et de l'Agence des services et des paiements (Asp). À la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment mon activité (bulletin(s) de salaire...) et de celle de tout enfant ou autre

Identité du parent devant verser la	Nom, Prénom(s)	Signature
pension alimentaire ou son représentant légal		
Identité du parent devant recevoir la	Nom, Prénom(s)	Signature
pension alimentaire ou son représentant légal		

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L.114-9 et L.114-17 du Code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du Code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf/MSA ou directement auprès des organismes ou services cités ci-dessus (Article L.114-19 du code de la Sécurité sociale).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales - 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD) et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée.

Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre IV du Code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

Emplacement réservé

Date demande :



personne vivant au foyer.

## Pension alimentaire Demande de délivrance d'un titre exécutoire et d'homologation d'une convention parentale

## Pièces justificatives à joindre à votre demande

6

! Attention tout dossier incomplet retardera le traitement de votre demande par la Caf ou MSA et la délivrance du titre exécutoire.

## Pour le parent qui doit verser la pension alimentaire

- Une copie recto/verso de la carte nationale d'identité (ou les pages 2 et 3 du passeport en cours de validité)
- ♦ Une copie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Une copie de la dernière déclaration de revenus pour le/les enfant(s) en résidence alternée lorsque la convention parentale prévoit le partage de la part fiscale
- Une copie du ou des livrets de famille faisant apparaître l'ensemble de ses enfants \* à défaut :
  - une copie de l'acte de reconnaissance de l'enfant par ce parent,
  - ou un extrait de l'acte de naissance de l'enfant,
  - ou une copie du jugement de l'adoption

#### Pour les enfants majeurs\* du parent qui doit verser la pension alimentaire

- Une copie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité pour l'année en cours, à défaut :
  - une copie du jugement mettant à sa charge une pension alimentaire pour l'enfant devenu majeur,
  - ou une déclaration sur l'honneur attestant que l'enfant a des ressources mensuelles inférieures au minimum vital (soit le montant forfaitaire en vigueur du revenu de solidarité active pour un foyer composé d'une personne seule sans enfant) et un document remis par France Travail attestant que l'enfant est demandeur d'emploi

La Caf ou la MSA peut demander à tout moment au parent devant recevoir la pension alimentaire, tout justificatif nécessaire à l'examen de sa demande, y compris toute pièce justificative de nature à prouver que l'enfant majeur demandeur d'emploi est bien à la charge du parent devant verser la pension alimentaire.





<sup>\*</sup> Tous les enfants mineurs ou majeurs de ce parent sont concernés, y compris ceux nés d'une autre union. Ces enfants doivent être à sa charge.

<sup>\*</sup> Il s'agit de tous les enfants majeurs à la charge du parent qui verse la pension alimentaire : enfants concernés par cette demande et enfants d'une autre union le cas échéant.